

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le dix-huit septembre à vingt heures trente, à la salle polyvalente de Cersay-commune de Val en Vignes, en application des articles L 2121-7 et L 2122-8 du Code Général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil municipal de la commune de VAL EN VIGNES.

Présents : MM. et Mmes Isabelle AZARIAS, Jean-luc BARDET, Elodie BASBAYON, Jacky BRETIGNY, Eliane CHATAIGNIER, Yvette CLOCHARD, Nadine DECESVRE, Michel DUCLOU, Luc-Jean DUGAS, Claude FERJOU, Fernand FROUIN, Pascal GABILY, Patrick GIREAUD, Jean GIRET, Christelle GRANDJEAN, Dominique GRIVAULT, Frédéric GRIVAULT, Christophe GUILLOT, Dominique JOLLY, Cécile MERCERON, Guyleine PAIRAULT, Charles POIRIER, Stéphanie ROUSSIERE, Laurent TOCREAU, Yannick VERGNAULT.

Absents avec procuration : MM. et Mme Roger GOURDON, Emmanuelle HEMARD, Audrey HERVE, Marie-Laurence LUMINEAU-VOLERIT,

Absent excusé : M. et Mme Dorothée GUENEAU MELIS, Jean-Yves RETAILLEAU,

Absents : MM. et Mmes Nelly BERTHELOTEAU, Pascale BOURRY, Xavier BRICAULT, Françoise CORNU, Azeline FALOURD, Vanessa GIRET, Anthony GOURDON, Aurélie MOUTIN, Sébastien POUPIN,

Secrétaire : Dominique GRIVAULT

Secrétaire auxiliaire : Nicole Renaudeau (ne participe pas aux délibérations - art. L.2121-15 du CGCT).

Membres en exercice	: 40
Membres présents	: 25
Votants	: 29

Objet de la délibération :

2019.09.18

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU ET DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE DU 17/07/2019

Le compte rendu et le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 17 juillet, transmis le 14 septembre 2019 sont adoptés à l'unanimité.

2019.09.18

2) AD'AP ERP 1^{ère} TRANCHE : SALLE DES FÊTES DE MASSAIS & SA SALLE ANNEXE « MODIFICATION N°1 DU MARCHÉ TRAVAUX LOT 1 & MODIFICATION N°2 DU MARCHÉ TRAVAUX LOT 9 »

Vu la décision du conseil municipal du 11 octobre 2017, choisissant le bureau d'études Yohann Berge pour réaliser la mission de maîtrise d'œuvres au prix de 23 130 € H.T.,

Vu la décision du conseil municipal du 17 octobre 2018, décidant de transférer le marché de maîtrise d'œuvre à la SARL Agence m² à compter du 1^{er} juillet 2018,

Vu la consultation publiée le 23/11/2018 2018, pour une remise des offres le 10/12/2018,

Vu l'ouverture des plis le 10/12/2018, en présence de M. Pierre-François Pagniez de la SARL Agence M², des maires et référents de la commission bâtiments communaux.

Vu la nouvelle consultation pour les lots 8 et 9, pour lesquels aucune entreprise n'a répondu,

Vu la réception d'une offre pour ces 2 lots,

Vu la décision du conseil municipal du 19/12/2018, attribuant les marchés aux entreprises,

Vu la décision du conseil municipal du 9 mai 2019, acceptant les modifications n°1 des lots n°2, 8 et 9

Considérant les modifications pour :

le lot N°1- DEMOLITION / INSTAL. - MAÇONNERIE/ GOS OEUVRE (LES BATISSEURS THOUARSAIS LOUZY 79) prenant en compte le diagnostic réalisé par IDRB structures, mandaté pour établir un état des lieux structurel du local devant être aménagé en rangement, et préconisant de réaliser un renforcement métallique de chaque côté du mur porteur :

Travaux en plus-value : Montant HT +2 975.80 € pour le renforcement de plancher haut du local,

le lot N°9- ELECTRICITÉ (MEUNIER GC STE-VERGE) prenant en compte :

Travaux en moins-value : Montant HT -781.32 € suppression 8 luminaires (4T2, 1T3, 3T4)

Travaux en plus-value : Montant HT +781.32 € pour remplacement des luminaires en moins-value, par 5 T4 marque ARIC 4100 lumens 4000k 45W et gaine X 3, en attente pour futur radiateur.

Le conseil municipal

Après en avoir pris connaissance, accepte **de réaliser ces modifications, et autorise Monsieur le Maire à signer la modification n°1 du lot 1 et la modification n°2 du lot 9 des marchés AD'AP ERP 1^{ère} tranche (salle des fêtes de Massais & sa salle annexe), détaillés et actualisés comme suit :**

LOTS	ENTREPRISES	Euro HT	Euro TTC
Lot : 1 modification n°1 DEMOLITION / INSTAL. - MAÇONNERIE/ GROS OEUVRE	LES BATISSEURS THOUARSAIS LOUZY 79	2 975.80	3 570.96
Marché initial lot 1		26 641.79	31 970.15
TOTAL Euros lot 1		29 617.59	35 541.11
Lot : 9 modification n°2 ELECTRICITÉ	MEUNIER GC STE-VERGE	0	0
Marché initial lot 9		5 474.89	6 569.87
Modification n°1		1 493.15	1 791.78
TOTAL Euros lot 9		6 968.04	8 361.65

Ainsi, le marché total des travaux de la salle des fêtes de Massais et sa salle annexe s'élève à :
88 422.12 €HT soit **106 106.54 €TTC**

2019.09.18

3) COMMUNICATION : MISE EN PLACE D'UNE APPLICATION MOBILE INTRAMUROS

Monsieur le Maire rappelle que la présentation des fonctionnalités a été envoyée via wetransfer, avec la convocation, et explique succinctement les utilités et avantages de cet outil, dont le but, est d'informer le citoyen des évènements, des actualités, des services, etc...

Il expose que Monsieur François-Xavier de Malet, responsable commercial de l'Etablissement IntraMuros propose à la commune de Val en Vignes, de souscrire à un abonnement pour mettre en place cette application mobile IntraMuros aux conditions suivantes :

- **Coût : 35 € HT/ mois**
- **Durée : 3 ans** pour l'ensemble des services.

Si un engagement est pris à compter du 1er novembre, les 2 mois de l'année 2019 sont offerts.

Le conseil municipal, après avoir entendu les membres de *la commission communication, qui ont reçu le 26 juin dernier une démonstration par Monsieur François-Xavier de Malet, et qui sont favorables à la mise en place de ce nouveau dispositif de communication,*

DÉCIDE, à l'unanimité, une adhésion à compter du 1^{er} novembre 2019, aux conditions énoncées ci-dessus, et

AUTORISE Monsieur le Maire, à signer le contrat correspondant.

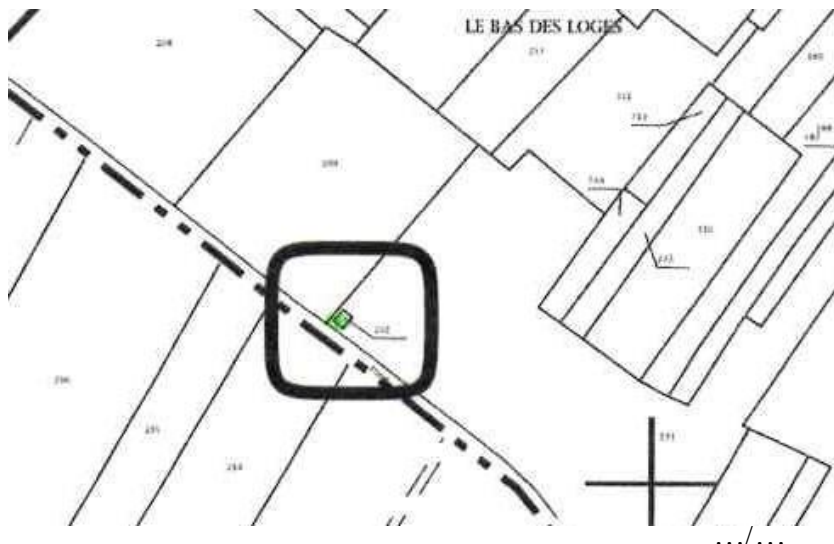
2019.09.18

4) CABANES DE VIGNES « ACQUISITION D'UN BIEN »

Vu l'information au conseil municipal du 12 juin 2019, concernant le projet de préservation des cabanes de vignes dans le patrimoine local à savoir :

- 4 cabanes de vignes situées sur la commune de Val en Vignes
- 1 à Bouillé Saint-Paul « les Vernelles » section B n° 232 17m²,
- 1 à Saint-Pierre à Champ « Les Pajots Saint-Pierre » section 288 C n° 520 (non délimité)
- 2 à Cersay « Les Grands Sillons » section C n° 99 17m² & « Les Coulées » section C n° 130 16m²

Monsieur François Berthonneau, domicilié à Bressuire, propriétaire de la parcelle située à « Le Bas de Loges » cadastrée section 044B 232, d'une contenance de 17 ca, a proposé de vendre son bien au prix de 1 250.00 €.



Le conseil, après avoir délibéré,

- **Accepte** à l'unanimité **d'acquérir le bien** composé de la parcelle de terrain et la cabane de vignes, situé à « Le Bas de Loges » **cadastrée section 044B 232**, d'une contenance de 17 ca, **au prix de 1 250.00 €.**,
- **Autorise le maire à signer tous les documents liés à cette transaction.**

2019.09.18

5) ÉCLAIRAGE PUBLIC « DEMANDE DE SUBVENTIONS »

✓ RAJOUT D'UN POINT LUMINEUX – LOTISSEMENT QUARTIER LES CLAUDIS A MASSAIS

Le bureau municipal propose d'ajouter un point lumineux dans le quartier des Claudis pour améliorer l'éclairage de la cour d'école.

Séolis propose d'installer un candélabre autonome avec lanterne TEKK, pour un montant de 5 712.19 € TTC

Dans le cadre de l'accompagnement de projets de mandat communal (APMC), une participation financière de 70% pourrait être demandée, auprès du SIEDS, soit 3 332.11 €.

✓ REMPLACEMENT 2 LANTERNES VÊTUSTES SUITE ENTRETIEN PÉRIODIQUE

Suite à l'entretien annuel, Séolis a présenté un devis de 1 617.14 €, pour remplacer 2 lanternes vétustes, l'une impasse des rosiers à Massais et la seconde, rue de l'école à Vraire de Bouillé Saint-Paul.

Une subvention de 50% sur l'achat des fournitures, soit 331.81 € pourrait être attribuée par le SIED.

Le conseil municipal, valide la proposition du bureau pour réaliser ces travaux, et sollicite **Monsieur le maire pour demander au SIEDS :**

- une participation financière de 3 332.11 €**, dans le cadre de l'accompagnement de projets de mandat communal (APMC), pour le **rajout d'un point lumineux** dans le lotissement quartier les Claudis à Massais, et
- une subvention de 331.81 €**, représentant 50% de l'achat des **fournitures** du devis de **remplacement de 2 points lumineux**.

2019.09.18

6) ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES

Le comptable expose qu'il n'a pu recouvrer les titres concernant diverses créances pour lesquelles le recouvrement est définitivement compromis ou impossible (personne introuvable).

Le montant total s'élève à 176.00 €. (Cantine RPI SIVU Massais BSP).

Le Conseil, dans le cadre d'une optimisation de la gestion budgétaire et comptable de la commune, et dans le souci d'une sincérité des comptes, **accepte d'admettre en non-valeur la somme de 176.00 €, sur le budget de la commune**

2019.09.18

7) CHARTE(S) NATURA 2000

✓ « PRÉSERVATION VALLÉE DE L'ARGENTON »

L'Agglomération du Bocage Bressuirais, en entente avec la Communauté de Communes du Thouarsais, anime le site NATURA 2000 de la vallée de l'Argenton depuis 2014. Ce site abrite un patrimoine naturel important et constitue un cœur de biodiversité majeur pour le territoire.

la charte NATURA 2000 vient d'être actualisée, c'est un outil de gestion mis à disposition des propriétaires et usagers du site, elle liste un certain nombre d'Engagements et de Recommandations pour chaque type de milieu et pour chaque type d'activité, dans le but de maintenir ou de mettre en place des pratiques adaptées à la préservation de la vallée de l'Argenton.

Val en Vignes est propriétaire de parcelles situées dans le périmètre du site NATURA 2000, et exerce plusieurs compétences au sein de celui-ci. Ainsi, la collectivité est directement concernée. Environ 7ha pourraient être engagés,

Sur proposition du bureau municipal, **le conseil municipal autorise** Monsieur le Maire à signer :

- **CHARTE** de portée générale
- **CHARTE** « Urbanisme et gestion du territoire » : pour les projets communaux d'urbanismes afin de prendre en compte la sensibilité du site N2000 qui s'applique à l'ensemble du territoire communal présent dans le site NATURA 2000
- **CHARTE** « Gestion des bordures enherbées » : qui s'applique aux voies communales situées dans le périmètre du site, soit environ 2 km (voir cartes VOIRIE)
- **CHARTE** « Formation herbeuses sur coteaux et landes » : **pour les coteaux à forte biodiversité appartenant à la commune (Eboulis notamment) dans le site**
- **CHARTE** « Cours d'eau, berges et ripisylves » : **pareil, mais pour les berges et la ripisylve sur terrains communaux dans le site N2000**
- **CHARTE** « Boisements » : **idem, pour les boisements présents dans le site**
- **CHARTE** « Haies » : **idem, pour les haies présentes dans le site**
- **CHARTE** « Prairies permanentes »

La signature des chartes marquées en gras permet l'exonération de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFNB).

✓ CRÉATION ET COMPOSITION COMITÉ DE PILOTAGE

L'animation du site Natura 2000 "Vallée de l'Argenton" portée par la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais & la Communauté de communes du Thouarsais arrive à échéance le 20 novembre 2019.

Le Conseil Municipal, pour composer le comité de pilotage, **désigne Monsieur Claude Ferjou pour représenter la commune de Val en Vignes.**

2019.09.18

8) CCT – PLAN VÉLO - ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES ET AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES ET/OU ACCORDS-CADRES POUR REALISER L'ETUDE « VELO »

Conformément à ses statuts, la Communauté de Communes du Thouarsais est habilitée à être coordonnateur de groupements de commandes ;

Pour répondre à de nouveaux besoins et dans l'optique de poursuivre l'optimisation de la commande publique, le conseil communautaire créera un nouveau groupement de commandes permettant de déterminer les aménagements nécessaires pour développer les voiries structurantes sur le territoire qui ont été recensées pendant l'élaboration du plan vélo et validés par les communes concernées et validera la convention constitutive du groupement de commandes annexée à la présente délibération ;

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande publique et notamment les articles L2113-6 et L2113-7 qui définissent la constitution des groupements de commandes et leurs modalités de fonctionnement ;

Vu la convention constitutive du groupement d'achat, pour l'étude « vélo » annexée à la présente délibération ;

Le conseil municipal,

considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de Val en Vignes, d'adhérer au groupement de commandes pour réaliser l'étude « vélo », et après en avoir délibéré, **DÉCIDE** :

- **d'accepter** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour réaliser l'étude « vélo », annexée à la présente délibération ;
- **d'autoriser** l'adhésion de la commune de Val en Vignes, au groupement de commandes pour réaliser l'étude « vélo »;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement ;
- **d'autoriser** le représentant du coordonnateur à signer et à notifier les marchés et accords-cadres issus du groupement de commandes pour le compte de la collectivité.

2019.09.18

9) QUESTIONS DIVERSES

9-1 SUPÉRETTE MASSAIS : INSTALLATION M. MARET & Mme CESVRE AU 1^{er} OCTOBRE « BAIL – CONTRAT/POSTE »

A compter du 1^{er} octobre, et suite au départ de Madame Stéphanie Roubeyrie,

- **un bail commercial sera signé le 30 septembre à l'étude de Me Eric Perrinaud, avec Monsieur Eric Maret pour y exercer l'activité de bar, multiservices et commerce de détail en alimentaire. Pour ce faire, la collectivité bailleur à eu l'obligation de réaliser un DPE 55 (devis Scédi-Gobin de 650.00 € HT)**

Sont inclus dans ce contrat :

- ✓ Un ensemble immobilier aménagé à usage de bar – multiservices et de commerce de détail en alimentaire composé :
(D'une surface de vente épicerie équipée d'une vitrine réfrigérée, d'une salle de café équipée d'un bar et d'un réfrigérateur de bar, de deux salles de rangement, de sanitaires, d'un bureau pour l'agence postale communale équipée de mobilier appartenant à la poste et à la commune et d'une réserve en sous-sol)
- ✓ Le matériel mis à disposition par la commune (une liste du matériel sera jointe au présent bail)

DUREE DU BAIL : neuf années entières et consécutives à compter du 1er octobre 2019.

LOYER : loyer mensuel de 250.00 € HT jusqu'au 30 septembre 2020

A compter du 1^{er} octobre 2021 le loyer mensuel sera porté à la somme de 280.00 €. HT

DÉPOT DE GARANTIE : 2 loyers, soit 500.00 €

INDEXATION ANNUELLE DU LOYER : Indice de référence des loyers commerciaux établi par l'I.N.S.E.E., une fois par an à la date anniversaire du point de départ du bail.

CHARGES, IMPOTS, TAXES et REDEVANCES - REGLEMENTS

- les contrats d'abonnement seront souscrits par le PRENEUR.
- La taxe foncière est à la charge de la commune.
- La taxe d'ordures ménagères sera remboursée par le PRENEUR

JOUISSANCE DE LA LICENCE IV

- **un contrat à durée déterminée de 5 mois sera signé avec Madame Catherine Cesvre pour tenir l'agence postale** (elle suit actuellement une formation dans diverses agences postales).

9-2 CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

Le conseil municipal valide la proposition du bureau pour, comme l'an passé, rassembler les communes déléguées pour commémorer l'armistice du 11 novembre.

Programmation 2019 :

- 9 h30 messe à Cersay
- 10h45 Départ dans chaque commune déléguée (lecture message + dépôt gerbe)
- 11h15 Retour au monument aux morts de Cersay
- Verre de l'amitié suivi d'un casse-croûte à la salle des fêtes de Cersay.

9-3 FREE MOBILE – PROJET DE DÉPLOIEMENT SUR MASSAIS «ÉVOLUTION DU PROJET»

Le 17 juillet le conseil municipal autorisait Free Mobile à réaliser le projet, sous réserve que la déclaration préalable soit acceptée.

la déclaration préalable a été déposée le 31/07/19, et a reçu un arrêté de non opposition le 28/08/2019.

Le bail pourra être signé à compter du 2/11/2019, après avoir respecté le délai de recours de 2 mois à partir de sa notification (surface environ 133m²).

Une visite technique sur site est prévue prochainement, à laquelle assisteront MM Claude Ferjou et Yannick Vergnault.

9-4 JOURNÉES DU PATRIMOINE / VAL EN VIGNES » INFORMATION

Les 21 et 22 septembre 2019 à :

Bouillé Saint-Paul :

- A la découverte du bourg, samedi et dimanche visite libre des espaces publics, de l'Eglise et du château (parcours d'interprétation)
- Site aménagé à proximité du pont de Preuil

Saint-Pierre à Champ :

- Château les Peaux, samedi de 14h à 18h et dimanche de 14h à 17h, visites guidées des extérieurs toutes les 30 minutes. (tour, porche, tour-carée).
- Château les Blancharderies, samedi et dimanche de 15h à 18h, visites guidées toutes les 30 minutes. (vous pourrez explorer les extérieurs, des vestiges intérieurs d'origine ainsi que la partie haute de la tour et sa vue sur les jardins et le bocage).

Des dépliants sont disponibles en mairies détaillant le calendrier des rendez-vous à Thouars et dans le Thouarsais.

9-5 CALENDRIER DES RÉUNIONS 2019

11 octobre 2019 à 18heures à la salle des fêtes de Massais – Départ retraite Pascal Bourdin	
15 et 22 mars 2020 Elections municipales	
10/10/2019 Bureau municipal – 14h30	16/10/2019 Conseil municipal – 20h30
07/11/2019 Bureau municipal – 14h30 9h30	13/11/2019 Conseil municipal – 20h30
12/12/2019 Bureau municipal – 14h30	18/12/2019 Conseil municipal – 20h30

Pour copie conforme

Val en Vignes, le 25 septembre 2019

Le Maire, Jean GIRET